

GRATUITÉS

POUR LES VISITES (LIBRES ET GUIDÉES) DES SITES SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF

Visite des jardins et du rez-de-chaussée de la Bâtie d'Urfé

Accompagnateur de personne en situation de handicap

Travailleurs sociaux du Département dans le cadre de leurs fonctions

Mineurs confiés au Département et accueillis en foyer de l'enfance, dans les maisons d'enfants à caractère social et les accompagnateurs

Mineurs confiés et placés chez les assistants familiaux et 1 accompagnateur

Bénéficiaires du RSA

Jeunes majeurs accompagnés dans le cadre d'un contrat jeune majeur

Enfants de - 12 ans

Services Internes au Département, dans le cadre d'une mise à disposition

EXONERATIONS EXCEPTIONNELLES

POUR LES VISITES (LIBRES ET GUIDÉES) DES SITES SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF

Associations partenaires

Membres des associations à jour dans leurs cotisations :

La Diana

Association culturelle de Pommiers

Amis du Vieux Pommiers

Société des Amis des Arts de Charlieu

Sites clunisiens

Professionnels de la Culture et du Tourisme

Journalistes Personnel des Offices de Tourisme et Musées de la Loire et Haute Loire

Carte de guide interprète / guide conférencier

Carte de l'ICOM et de l'ICOMOS

Carte du Ministère de la Culture et de la Communication

Carte de conservateur de musée

Carte de presse

Participants et organisateurs d'un colloque ou séminaire portant sur les questions artistiques ou patrimoniales

Professionnels de l'Éducation nationale

Enseignants du premier cycle et second cycle lors de préparations de visites

Enseignants en formation sur l'un des sites

Manifestations, événements spécifiques (Accès gratuit aux sites et animations prévues dans le cadre de l'événement)

Journées européennes du Patrimoine
Rendez-vous aux jardins
Nuit des Musées
Printemps des poètes
Journées nationales de l'architecture
Journées des cimetières
Journées nationales de l'archéologie
Illuminations
Journée « un crayon à la main » au prieuré
Journée Famille
Un temps pour soi

Département de la Loire (Cabinet du Président)

100 gratuités pour des visites guidées ou visites libres, à disposition du Cabinet du Président, pour opérations promotionnelles participant à la connaissance, diffusion et valorisation du patrimoine local auprès du grand public, dans le cadre de foires économiques, manifestations et regroupements événementiels locaux ou nationaux, opérations de communication en partenariat avec presse et médias locaux, actions à but caritatif, événements organisés par les instances militaires.

Autres partenaires

Sur accord préalable du Département, possibilité d'application de la gratuité ou tarifs réduits pour des visites libres, guidées, thématiques ou des spectacles de la programmation culturelle, dans le cadre d'événements participant au rayonnement, à la diffusion et à l'accès au patrimoine local auprès de nouveaux publics.